

MÉMOIRE

Dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2025 – 2029



Présenté par :



Table des matières

Liste des abréviations.....	4
Qui sommes-nous?.....	5
Mise en contexte	6
Analyse Critique des orientations de la planification pluriannuelle de l’immigration au Québec 2026-2029.....	10
Orientation 1 : Réduction progressive du nombre de personnes résidentes non permanentes (RNP) au Québec.....	10
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>10</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 1.....</i>	<i>12</i>
Orientation 2 : Diminution des seuils de l’immigration permanente (Scénarios 2A, 2B, 2C)	12
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>12</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>13</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 2.....</i>	<i>14</i>
Orientation 3 : Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l’apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.....	14
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>14</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>15</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 3.....</i>	<i>15</i>
Orientation 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec....	16
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>16</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>16</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 4.....</i>	<i>17</i>
Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d’immigration économique	18
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>18</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>18</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 5.....</i>	<i>19</i>
Orientation 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d’immigration humanitaire.....	19
<i>Description de l’orientation.....</i>	<i>19</i>
<i>Analyse critique.....</i>	<i>20</i>
<i>Tableau récapitulatif de l’Orientation 6.....</i>	<i>21</i>

Sommaire des recommandations	22
Orientation 1 : Réduction progressive du nombre de personnes résidentes non permanentes (RNP).....	22
Orientation 2 : Diminution des seuils de l’immigration permanente	22
Orientation 3 : Connaissance du français et francisation	22
Orientation 4 : Accroître la part des personnes déjà présentes au Québec.....	23
Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d’immigration économique	23
Orientation 6 : Rééquilibrage de l’immigration humanitaire	24
étude de cas : impacts des orientations sur la montérégie, le terrain de la mirs	25
L’impact des orientations sur la Montérégie	25
Ce que changeraient les recommandations de la MIRS	27
En guise de conclusion	28
Références	29

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CSQ	Certificat de sélection du Québec
MIRS	La Maison International de la Rive Sud
PEE	Programme des étudiants étrangers
PEQ	Programme de l'expérience québécoise
PMI	Programme de mobilité internationale
PSTQ	Programme de sélection des travailleurs qualifiés
PTET	Programme des travailleurs étrangers temporaires
RPCE	Réfugiées prises en charge par l'État
RNP	Résidentes et résidents non permanents
TET	Travailleuse ou travailleur étranger temporaire

QUI SOMMES-NOUS?

Depuis 50 ans, la Maison Internationale de la Rive-Sud (MIRS) est un acteur incontournable de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des personnes immigrantes en Montérégie. Organisme communautaire à but non lucratif, la MIRS agit comme un pont entre les nouveaux arrivants et la société d'accueil, en les soutenant à chaque étape de leur parcours, de l'arrivée jusqu'à leur pleine participation à la vie collective. La MIRS accueille toutes les personnes immigrantes, peu importe leurs statuts : résidentes permanentes, temporaires, demandeuses d'asile, ou encore personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE).

La MIRS offre une gamme de services adaptés aux besoins variés de sa clientèle : soutien à l'installation, cours de francisation, accompagnement en emploi, services jeunesse, aide à la recherche de logement, jumelage interculturel, activités communautaires, et plus encore. Elle est également active en médiation interculturelle et en développement de partenariats avec les milieux municipaux, scolaires, économiques et communautaires.

Présente dans plusieurs points de service sur la Rive-Sud de Montréal, la MIRS s'appuie sur une équipe multidisciplinaire et engagée, ainsi que sur un réseau solide de partenaires pour offrir un accompagnement humain, respectueux et ancré dans les réalités du territoire.

Au-delà de la simple prestation de services, la MIRS se distingue par son approche profondément communautaire. Nous croyons fermement que l'intégration réussie des personnes immigrantes passe par une proximité constante, une écoute active et une co-construction des solutions avec les communautés elles-mêmes. Notre action est ancrée dans le terrain, nous permettant de saisir les réalités quotidiennes et les besoins spécifiques des nouveaux arrivants en Montérégie. Cette philosophie se traduit par une adaptabilité de nos services, une capacité à innover et à créer des liens solides entre les personnes immigrantes et la société d'accueil. Nous ne sommes pas seulement un point de contact, mais un véritable pont humain, facilitant l'autonomisation et l'épanouissement de chacun dans le respect de sa culture et de son parcours. C'est cette approche qui fait de la MIRS un acteur unique et essentiel dans l'écosystème migratoire montérégien.

Cette vision ancrée dans la réalité du territoire ne se limite pas à des principes : elle se manifeste chaque jour dans nos actions concrètes et nos résultats mesurables. Chaque année, la MIRS offrent en moyenne plus de 13000 accompagnements à des personnes immigrantes dont près de 2000 étudiant.e.s en francisation et réalisant plus de 200 personnes impliquées dans le jumelage interculturel. Ces actions concrètes se traduisent par un ancrage durable des nouveaux arrivants dans les communautés locales, grâce à une approche intégrée et humaine. En 2025, notre ancrage en Montérégie s'est notamment illustré par le soutien à plus de 100 personnes réfugiées par années dans leur relocalisation en logement permanent et par l'ouverture de plusieurs nouveaux groupes de francisation adaptés aux horaires des personnes en emploi, en réponse à une forte demande dans les villes de Longueuil et Brossard.

MISE EN CONTEXTE

Entre 2023 et 2025, le Québec, comme de nombreuses sociétés occidentales, a connu une intensification des mobilités humaines. Cette période a été marquée par une hausse significative du nombre de résident.e.s non permanents (RNP). Parmi eux, on compte les étudiant.e.s étranger.e.s, les travailleur.se.s temporaires et les demandeur.se.s d'asile. Ces transformations démographiques ont révélé d'importants défis en matière de capacité d'accueil et d'intégration. Ces défis se sont souvent cristallisés autour de la crise du logement, de la pression sur les services publics et de la place du français dans la société.

Statistiques clés sur l'immigration temporaire

Les données récentes illustrent l'ampleur de l'augmentation des RNP au Québec :

- **Effectif total des RNP** : Le nombre de résidents non permanents présents au Québec a augmenté de 103 700 personnes en 2024, portant leur effectif total à 616 600 (MIFI, 2024)
- **Croissance en 2023** : En 2023, les migrations internationales ont ajouté 200 300 personnes à la population du Québec, un sommet historique (statistique Canada, 2024)
- **Répartition des RNP** : Le Commissaire à la langue française du Québec a rapporté qu'entre 2016 et 2023, le nombre d'immigrants temporaires au Québec est passé de 86 065 à 528 034 (CLFQ, 2023)
- **Baisse récente** : Bien que la tendance générale soit à la hausse, des signes de stabilisation, voire de légère diminution, ont été observés. Par exemple, le nombre de travailleurs temporaires a diminué au Québec pour la première fois en trois ans au dernier trimestre de 2024. À l'échelle du Canada, le nombre total de résidents temporaires a diminué de 28 341 lors du dernier trimestre de 2024. Au Québec, le nombre d'immigrants temporaires est passé de 614 677 à 616 552 personnes (+1875) pendant la même période.

Ces chiffres soulignent la rapidité et l'ampleur des changements démographiques récents au Québec, justifiant possiblement les ajustements politiques entrepris par le gouvernement.

Impacts de l'augmentation des résidents non permanents

L'augmentation du nombre de résidents non permanents (RNP) au Québec entre 2023 et 2025 a transformé de manière tangible plusieurs dimensions de la société québécoise. Bien que cette croissance démographique rapide ait soulevé certains défis en matière de capacité d'accueil, elle a également généré des retombées positives majeures pour l'économie, le dynamisme social et le rayonnement international du Québec.

- **Contributions positives**

Dynamisation du marché du travail

Les RNP ont comblé des pénuries critiques dans plusieurs secteurs économiques, notamment la santé, la construction, la restauration, les services à la personne et l'agriculture. En répondant à ces besoins urgents de main-d'œuvre, ils ont soutenu la continuité des services essentiels et contribué à la croissance économique du Québec, particulièrement dans les régions en déclin démographique.

Occupation des emplois essentiels à bas salaires :

De nombreux demandeurs d'asile et travailleurs temporaires occupent des postes peu valorisés, à bas salaires, que peu de Québécois souhaitent occuper. Leur présence est pourtant indispensable au bon fonctionnement de secteurs clés tels que le nettoyage, l'aide en résidence pour personnes âgées, la transformation alimentaire ou encore la livraison. En répondant à ces besoins structurels, ils soutiennent directement la qualité de vie de l'ensemble de la population.

Soutien au développement des institutions d'enseignement :

Les étudiants internationaux représentent une source importante de financement pour les universités et les cégeps québécois. Leur présence renforce l'internationalisation des campus, favorise les échanges interculturels et contribue au rayonnement du Québec comme destination d'enseignement supérieur. Leur contribution à la recherche notamment dans l'intelligence artificielle ajoute à l'attractivité des universités québécoises.

Enrichissement social et culturel :

Par leur diversité, les RNP participent au dynamisme socioculturel du Québec. Ils contribuent à faire évoluer les pratiques, les réseaux communautaires et la vie urbaine, en particulier dans les quartiers métropolitains. Leur intégration active est un levier pour une société plus inclusive et connectée au monde.

- **Défis liés aux besoins d'une population en croissance**

Ces apports ne doivent toutefois pas occulter les ajustements nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de cette population, qui, bien qu'en situation temporaire, participe pleinement à la société québécoise.

Adaptation des services publics :

L'arrivée rapide d'un grand nombre de RNP exige une adaptation des infrastructures publiques. Il est crucial de renforcer les systèmes de santé, d'éducation et les services sociaux pour garantir un accès équitable à tous. La pression actuelle sur ces services ne découle pas d'un déséquilibre intrinsèque lié aux RNP. Elle résulte plutôt d'un manque de planification structurelle et d'investissements suffisants, dans un contexte de transformation démographique rapide.

Tension sur le logement :

L'augmentation de la demande en logement, particulièrement dans les grands centres comme Montréal, reflète la nécessité d'élargir l'offre de logements abordables et accessibles. Ce phénomène met en lumière un enjeu systémique qui dépasse l'immigration temporaire, et appelle à des politiques ambitieuses d'habitation pour l'ensemble de la population résidante, incluant les nouveaux arrivants.

Défis en matière de francisation :

Si une partie des RNP arrive avec une maîtrise partielle, voire nulle, du français, cela souligne l'importance de renforcer les dispositifs de francisation. Ces défis linguistiques ne sont pas une menace en soi, mais plutôt une occasion de réaffirmer l'importance du français comme langue commune d'intégration, à condition de garantir des ressources accessibles, adaptées et bien financées.

Réformes législatives et réglementaires (2023-2025)

En réponse à ces enjeux, le gouvernement du Québec a initié plusieurs réformes législatives et réglementaires majeures au cours des deux dernières années. Ces mesures visent à mieux encadrer l'immigration et à l'adapter aux réalités et aux objectifs du Québec. Parmi les changements les plus significatifs, on peut citer :

- La suspension partielle du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) : Cette mesure a eu un impact direct sur les voies d'accès à la résidence permanente pour certains étudiants et travailleurs temporaires déjà présents au Québec.
- Mise en place du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) : Ce nouveau programme remplace l'ancien PRTQ. Il vise à mieux cibler les besoins du marché du travail québécois. Les invitations à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du PSTQ ont débuté graduellement en juillet 2025. La priorité est donnée aux personnes déjà établies au Québec. Sont également favorisées celles ayant une expérience de travail ou des études en région, maîtrisant le français et exerçant une profession en demande.
- Renforcement des exigences linguistiques : Des mesures ont été mises en place pour améliorer la connaissance du français chez les étudiants étrangers et les titulaires de permis de travail. Par exemple, depuis le 1er novembre 2024, une compétence linguistique minimale en français ou en anglais est désormais requise pour obtenir un permis de travail post-diplôme. Il est important de noter que le Québec a spécifiquement demandé que seule la connaissance du français soit exigée pour les étudiants étrangers souhaitant travailler dans la province.
- Introduction de cibles pour l'immigration temporaire : Pour la première fois, le gouvernement du Québec a introduit des cibles pour l'immigration temporaire, proposant une réduction responsable du nombre de titulaires de permis dans le PTET et le PEE. L'objectif est une baisse d'environ 13% en 2029 par rapport à 2024.

Le moratoire et la consultation publique de 2025

Dans ce contexte de transformation rapide et de réformes successives, le gouvernement du Québec a lancé, en mars 2025, une vaste consultation publique pour revoir ses orientations en matière d'immigration pour la période 2026-2029. Cette démarche a été accompagnée d'un moratoire partiel sur certains volets de l'immigration temporaire. Quelques mois plus tard, en juin 2025, un appel à mémoires a été lancé afin de recueillir les avis des organismes et des citoyens sur les niveaux et la composition de l'immigration, qu'elle soit permanente ou temporaire. Cette consultation représente un tournant majeur dans la politique migratoire du Québec, avec des décisions qui devront entraîner des répercussions significatives sur la société d'accueil.

En tant qu'organisme communautaire engagé depuis plus de 50 ans auprès des personnes immigrantes sur la Rive-Sud de Montréal, la MIRS a choisi de répondre à cet appel en déposant un mémoire qui s'articule comme suit :

- Un sommaire de recommandations portant sur chacune des six orientations proposées par le gouvernement.
- Une analyse critique de ces orientations, éclairée par notre expérience de terrain suivi des recommandations détaillées.

- Une lecture croisée des recommandations à la lumière de la réalité territoriale de la MIRS, à titre d'exemple concret ancré dans une pratique communautaire.

À travers ce mémoire, la MIRS veut contribuer aux réflexions en cours, en mettant en dialogue les politiques envisagées avec les besoins, les défis et les apprentissages issus de notre action auprès des personnes immigrantes.

ANALYSE CRITIQUE DES ORIENTATIONS DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC 2026-2029

Ce mémoire offre une analyse critique des six orientations proposées par le gouvernement du Québec pour sa planification pluriannuelle de l'immigration (2026-2029). Notre démarche s'appuie sur le cahier de consultation officiel¹ et les informations complémentaires disponibles sur la page web dédiée².

L'objectif est de fournir une perspective approfondie sur les implications de chaque orientation. Nous mettons en lumière leurs points forts, les défis potentiels et les pistes d'amélioration, en particulier celles soulevées par la MIRS.

Orientation 1 : Réduction progressive du nombre de personnes résidentes non permanentes (RNP) au Québec

Description de l'orientation

Cette orientation vise à réduire progressivement le nombre de résidents non permanents (RNP) au Québec. Pour ce faire, des actions sont prévues sur les programmes nécessitant le consentement du gouvernement du Québec, tels que le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et le Programme des étudiants étrangers (PEE). L'objectif est une réduction d'environ 13

¹ Cahier de consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : [/home/ubuntu/upload/CAH_CahierConsultation_PlanifPluri2026_29_FR_FIN.pdf](#)

² Lancement des consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 et décisions de gestion des demandes. Disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/consultations-planification-pluriannuelle-immigration-2026-2029-decisions-gestion-demandes-633474yuuuy>

% du nombre de titulaires de permis d'ici 2029 par rapport à 2024. Cette orientation implique également de demander au gouvernement fédéral de renforcer l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale (PMI) et des demandes d'asile destinées au Québec (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

Le gouvernement du Québec justifie cette orientation par la croissance rapide du nombre de RNP et son impact sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025). La MIRS accueille favorablement une gestion plus rigoureuse de l'immigration temporaire, reconnaissant la nécessité d'une meilleure planification. Cependant, elle émet plusieurs recommandations et préoccupations importantes.

Premièrement, la MIRS souligne l'importance de clarifier la répartition des résidents non permanents (RNP). Il est crucial de mieux définir la sélection entre les différents types de RNP, tels que les travailleurs étrangers temporaires (PTET), les étudiants étrangers (PEE) et les demandeurs d'asile. Les critères de sélection, qu'ils soient basés sur la profession ou le territoire, doivent également être précisés. Cette clarté est essentielle pour éviter des impacts disproportionnés sur nos secteurs économiques et nos régions. En effet, une réduction non ciblée pourrait gravement nuire à des industries vitales qui dépendent fortement de cette main-d'œuvre temporaire.

Deuxièmement, la MIRS insiste sur la nécessité d'une transparence accrue sur les critères de sélection. Les employeurs et les établissements d'enseignement ont besoin de prévisibilité pour planifier leurs besoins en main-d'œuvre et leurs admissions d'étudiants. L'opacité pourrait entraîner des perturbations économiques et éducatives.

Troisièmement, une analyse d'impact régionale est cruciale, notamment sur les universités et la pénurie en services publics. Les RNP, en particulier les étudiants étrangers, contribuent significativement à l'économie et à la vitalité de certaines régions. Une réduction drastique sans analyse approfondie pourrait affaiblir ces écosystèmes régionaux et exacerber les pénuries de personnel dans des secteurs clés comme la santé et l'éducation.

Enfin, la MIRS recommande l'accélération du traitement des Certificats de sélection du Québec (CSQ) pour favoriser la transition des personnes déjà établies au Québec vers la résidence permanente. Cette mesure permettrait de stabiliser une partie de la population temporaire, de réduire la pression sur les services tout en retenant des individus déjà intégrés et francisés, ce qui est cohérent avec d'autres objectifs du gouvernement.

Tableau récapitulatif de l'Orientation 1

Aspect	Description de l'orientation	Analyse critique et recommandations de la MIRS
Objectif principal	Réduire progressivement le nombre de RNP (PTET, PEE, PMI, demandeurs d'asile)	Gestion plus rigoureuse favorable, mais nécessite plus de clarté et de transparence.
Cible chiffrée	Réduction d'environ 13 % des titulaires de permis PTET et PEE d'ici 2029	Impact à évaluer selon la répartition et les critères de sélection.
Actions du Québec	Agir sur PTET et PEE	Nécessité d'une analyse d'impact régionale.
Actions demandées au Fédéral	Resserrement de l'encadrement du PMI et des demandes d'asile	Accélération du traitement des CSQ pour les RNP déjà au Québec.

Orientation 2 : Diminution des seuils de l'immigration permanente (Scénarios 2A, 2B, 2C)

Description de l'orientation

Cette orientation propose trois scénarios pour la diminution des niveaux d'immigration permanente, tous impliquant une baisse par rapport aux niveaux observés ces dernières années. Cette réduction est justifiée par l'augmentation du nombre de RNP et son impact sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

- **Scénario 2A** : Diminuer les niveaux à environ 25 000 personnes immigrantes admises annuellement, soit une réduction d'environ 50 % par rapport à la moyenne 2019-2024. Ce scénario vise à limiter au maximum la pression sur la capacité d'accueil et d'intégration (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).
- **Scénario 2B** : Diminuer les niveaux à environ 35 000 personnes immigrantes admises annuellement, soit une réduction d'environ 30 % par rapport à la moyenne 2019-2024 (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).
- **Scénario 2C** : Diminuer les niveaux à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement, soit une réduction moins prononcée (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

La MIRS exprime de sérieuses réserves concernant les trois scénarios de réduction des seuils d'immigration permanente. Ces scénarios, proposés par le gouvernement, prévoient une diminution des admissions. Or, les besoins économiques, sociaux et démographiques du Québec appellent plutôt à une approche stable, voire à une augmentation mesurée des admissions.

La MIRS estime que les scénarios 2A, 2B et 2C ne prennent pas suffisamment en compte plusieurs réalités cruciales :

- Le vieillissement de la population québécoise et la décroissance dans certaines régions.
- Les pénuries structurelles de main-d'œuvre dans des secteurs clés comme la construction, la santé, l'éducation et les services à la personne.
- La nécessité de maintenir les efforts pour assurer le dynamisme des communautés francophones hors des grands centres.
- Le poids du Québec dans le Canada.

Ces scénarios risquent d'entraîner des conséquences négatives : ils pourraient accroître les tensions économiques, freiner la croissance des PME et exacerber la compétition entre les régions pour attirer des travailleurs qualifiés.

En ce sens, la MIRS ne recommande pas une baisse des seuils d'immigration permanente. Au contraire, elle préconise de maintenir au minimum les seuils établis pour l'année 2025, soit environ 55 000 admissions permanentes, voire de les augmenter progressivement en fonction de la capacité réelle d'accueil des territoires, et non sur la seule base des pressions perçues dans les grands centres comme à Montréal. La logique de réduction proposée repose essentiellement sur l'augmentation du nombre de résidents non permanents, mais elle ne répond pas aux impératifs structurels à moyen et long terme du Québec.

De plus, la MIRS insiste sur le fait que le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), qui est censé soutenir cette orientation, manque encore de clarté. Ses quatre volets sont insuffisamment définis, ce qui nuit à la prévisibilité du système, tant pour les candidats potentiels que pour les employeurs. Une baisse des seuils sans stratégie cohérente, transparente et territorialisée de sélection risque de compromettre la capacité du Québec à attirer les talents dont il a besoin.

Par ailleurs, la MIRS rappelle que le gouvernement a lui-même évalué, sans le soumettre à consultation, un scénario de croissance correspondant au poids démographique du Québec dans la fédération canadienne (21,9 %), ce qui équivaldrait à plus de 80 000 admissions permanentes par an. Le rejet de ce scénario pour des raisons de « capacité d'accueil » doit être interrogé à la lumière des efforts que le Québec est prêt à engager pour adapter ses services, ses programmes de francisation et son soutien à l'intégration.

En résumé, la MIRS estime que le Québec ne peut se permettre de restreindre l’immigration permanente au moment où il a besoin de stabilité, d’innovation et de relève dans plusieurs secteurs clés. La planification migratoire doit viser l’équilibre, non la contraction.

Tableau récapitulatif de l’Orientation 2

Scénario	Niveaux d’immigration permanente (annuel)	Réduction par rapport à 2019–2024	Analyse de la MIRS
2A	~25 000	~50 %	Réduction trop drastique, risque d’accentuer les pénuries de main-d’œuvre et de freiner l’économie.
2B	~35 000	~30 %	Réduction significative, ne tient pas compte des besoins réels à long terme.
2C	~45 000	Moins prononcée	Option la moins restrictive, mais reste insuffisante face aux défis structurels du Québec.
Scénario proposé par la MIRS	~55 000 ou plus	Maintien ou hausse	Répond mieux aux besoins économiques, sociaux et démographiques ; soutient l’attractivité et la rétention.

Orientation 3 : Viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes et favoriser l’apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes

Description de l’orientation

Cette orientation vise à améliorer la connaissance du français des personnes immigrantes permanentes, avec une cible minimale de 75 %. Elle promeut également l’apprentissage du français chez les personnes résidentes non permanentes, notamment en envisageant d’exiger la connaissance du français lors du renouvellement du permis des travailleurs étrangers temporaires (TET) après trois ans ou plus (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

L'objectif d'une proportion élevée de francophones parmi les immigrants permanents est louable et s'inscrit dans la volonté du Québec de préserver la vitalité du français. Cependant, la MIRS met en garde contre les potentiels risques de cette approche, notamment l'accentuation des pénuries dans des secteurs cruciaux et la fuite des cerveaux.

Le cahier de consultation indique que la part de connaissance du français parmi l'immigration permanente a varié entre 50 % et 71 % depuis 2010, et que des mesures ont déjà été mises en place, notamment en exigeant la connaissance du français pour la plupart des programmes d'immigration économique (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025). L'exigence de la connaissance du français pour le renouvellement des permis des TET après trois ans est une mesure forte qui pourrait inciter à l'apprentissage du français, mais elle doit être mise en œuvre avec souplesse pour éviter de pénaliser des travailleurs essentiels.

La MIRS recommande une approche incitative, souple et sectorisée. Une application trop rigide de cette exigence pourrait en effet dissuader des travailleurs qualifiés non francophones de s'établir au Québec, même si leurs compétences sont fortement demandées dans certains secteurs (construction, santé, agriculture, innovation technologique). Il est crucial de trouver un équilibre entre la protection de la langue française et la satisfaction des besoins du marché du travail. Des programmes de francisation accessibles et adaptés aux réalités des travailleurs devraient être renforcés, plutôt que de se limiter à des exigences strictes qui pourraient avoir des effets contre-productifs.

Tableau récapitulatif de l'Orientation 3

Aspect	Description de l'orientation	Analyse critique et recommandations de la MIRS
Objectif principal	Atteindre 75 % de francophones parmi les immigrants permanents ; favoriser l'apprentissage du français chez les RNP	Objectif louable pour la vitalité du français.
Mesures envisagées	Exigence de français pour renouvellement permis TET après 3 ans	Risque d'accentuer les pénuries dans secteurs cruciaux et de provoquer une fuite des cerveaux.
Recommandation MIRS	Approche incitative, souple et sectorisée	Nécessité d'un équilibre entre langue et besoins du marché du travail.

Par ailleurs, la MIRS souhaite attirer l'attention sur les limitations actuelles du système de francisation, qui risquent de compromettre l'atteinte des cibles fixées par cette orientation. Dans plusieurs régions, les personnes immigrantes, qu'elles soient permanentes ou temporaires, doivent attendre entre 6 et 12 mois avant d'accéder à des cours de francisation offerts par le ministère. Ces délais, conjugués à une offre encore peu adaptée aux réalités des travailleurs, freinent l'apprentissage du français et nuisent à la rétention. De plus, le financement des organismes communautaires qui offrent des services complémentaires de francisation demeure insuffisant pour répondre à la demande croissante. Avant de conditionner certains statuts à la maîtrise du français, il est essentiel de renforcer l'accessibilité, la rapidité et la qualité des parcours de francisation, en misant notamment sur une approche décentralisée, en partenariat avec les acteurs du milieu.

Orientation 4 : Accroître la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec

Description de l'orientation

Cette orientation vise à augmenter la proportion des personnes immigrantes permanentes qui sont déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 % et 66 % des admissions à la fin de la période de planification. L'objectif est de réduire le nombre de RNP sur le territoire, tout en offrant une voie vers la résidence permanente à ces personnes. Cela permettrait également de limiter l'impact des admissions de personnes immigrantes permanentes sur la capacité d'accueil et d'intégration du Québec, et de favoriser la connaissance du français, puisque leur séjour préalable au Québec est propice à une meilleure maîtrise de la langue (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

La MIRS appuie cette orientation, la considérant comme cohérente avec plusieurs autres objectifs du gouvernement du Québec. En effet, prioriser l'admission de personnes déjà établies au Québec présente plusieurs avantages : elles sont souvent déjà intégrées socialement et professionnellement, ont une meilleure connaissance du français et du marché du travail québécois, et leur transition vers la résidence permanente est moins coûteuse en termes de services d'accueil et d'intégration.

Cependant, la MIRS suggère d'aller plus loin et de viser entre 70 % et 75 % de sélection de personnes déjà présentes durant les premières années. Cette proposition vise à corriger l'écart actuel et à accélérer la régularisation de la situation des RNP, ce qui pourrait réduire la pression

sur les services publics et le logement. Le cahier de consultation mentionne que la part des personnes immigrantes permanentes admises ayant préalablement séjourné au Québec était d'environ 38 % en 2023, et qu'elle devrait augmenter à 52 %-53 % en 2025 (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025). L'objectif de la MIRS est donc plus ambitieux et vise une transition plus rapide.

Un autre point crucial soulevé par la MIRS est la nécessité d'exclure les anciens étudiants ayant complété leurs études avant novembre 2025 de l'application stricte de nouvelles mesures, par souci d'équité. Cette recommandation vise à éviter de pénaliser des individus qui ont investi dans leurs études au Québec et qui se retrouvent face à des règles modifiées après coup. Une telle mesure garantirait une certaine prévisibilité et justice pour ces étudiants, qui représentent un bassin important de futurs immigrants permanents potentiels.

La MIRS souhaite toutefois souligner que la mise en œuvre conjointe de cette orientation et de l'Orientation 1 pourrait réduire les possibilités d'immigration pour les personnes ne résidant pas déjà au Québec. Cela entraînerait une sélection plus ciblée sur les professions en demande, ce qui, bien que pertinent temporairement sur le plan économique, pourrait limiter la diversité des profils et réduire l'apport global de l'immigration au tissu social et culturel du Québec sur le long terme.

Tableau récapitulatif de l'Orientation 4

Aspect	Description de l'orientation	Analyse critique et recommandations de la MIRS
Objectif principal	Accroître la part des immigrants permanents déjà présents au Québec (63–66 % d'ici 2029)	Appuyée par la MIRS, car favorise l'intégration et réduit la pression sur les services.
Avantages	Réduction des RNP, meilleure intégration, connaissance du français	—
Recommandation MIRS	Viser 70 -75 % de sélection de personnes déjà présentes au Québec durant les premières années	Accélérer la régularisation et réduire la pression.
Équité	Exclure les anciens étudiants (avant nov. 2025) des nouvelles règles restrictives	—

Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d’immigration économique

Description de l’orientation

Cette orientation propose de maintenir une proportion d’immigration économique de plus de 60 % dans les admissions permanentes. L’objectif est de répondre aux enjeux de main-d’œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l’économie québécoise. Le cahier de consultation indique que cette part a été de moins de 60 % entre 2016 et 2021, mais a atteint 69 % en 2023 et devrait augmenter à environ 72 % en 2025. Même avec une révision à la baisse des seuils globaux d’immigration permanente, le gouvernement souhaite maintenir cette forte proportion (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

La MIRS soutient cet objectif de maintenir une forte proportion d’immigration économique, reconnaissant son importance pour répondre aux besoins du marché du travail québécois. L’immigration économique est un levier essentiel pour la croissance économique et la compétitivité du Québec, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population et de pénuries de main-d’œuvre dans certains secteurs.

Cependant, la MIRS insiste sur la nécessaire cohérence avec les besoins du marché du travail et les bassins régionaux. Il ne s’agit pas seulement d’attirer des immigrants économiques, mais de s’assurer qu’ils correspondent aux besoins spécifiques des entreprises québécoises, et ce, dans toutes les régions. Une sélection trop centralisée ou déconnectée des réalités régionales pourrait entraîner des déséquilibres et ne pas résoudre efficacement les pénuries de main-d’œuvre là où elles sont les plus criantes.

De plus, la MIRS met l’accent sur le développement de stratégies fortes de régionalisation et de rétention. Attirer des immigrants économiques en région est une chose, les y retenir en est une autre. Cela implique de mettre en place des mesures concrètes pour faciliter leur installation et leur intégration dans les communautés régionales, notamment en ce qui concerne le logement, le transport et l’accès à une vie communautaire riche. Sans ces infrastructures de soutien, les immigrants économiques pourraient être tentés de se diriger vers les grands centres urbains, annulant ainsi les efforts de régionalisation.

Le cahier de consultation mentionne qu’une forte part d’immigration économique pourrait impliquer de maintenir ou de diminuer les niveaux d’immigration dans les autres catégories (regroupement familial, humanitaire), ce qui pourrait entraîner des enjeux relatifs aux délais avant l’admission dans ces catégories (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025). Il est donc crucial de

trouver un équilibre pour éviter de créer des goulots d'étranglement dans d'autres volets de l'immigration, qui ont également une dimension humaine et sociale importante.

Tableau récapitulatif de l'Orientation 5

Aspect	Description de l'orientation	Analyse critique et recommandations de la MIRS
Objectif principal	Maintenir >60 % d'immigration économique dans les admissions permanentes	Soutenu par la MIRS pour répondre aux besoins du marché du travail.
Justification	Répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques	—
Recommandation MIRS	Cohérence avec les besoins du marché du travail et les bassins régionaux	S'assurer que les immigrants économiques correspondent aux besoins spécifiques des régions.
Régionalisation et rétention	—	Développer des stratégies fortes (logement, transport, vie communautaire) pour retenir les immigrants en région.

Orientation 6 : Rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire

Description de l'orientation

Cette orientation propose de revoir la répartition des admissions permanentes dans les programmes d'immigration humanitaire, afin de favoriser les personnes résidant déjà sur le territoire québécois. Le cahier de consultation souligne l'augmentation considérable du nombre de personnes résidant au Québec ayant demandé l'asile et le nombre croissant de personnes reconnues réfugiées sur place. Dans les scénarios de réduction des seuils d'immigration permanente, le nombre de personnes réfugiées sélectionnées de l'étranger serait considérablement diminué (CCPPIQ 2025 ; LCPPI, 2025).

Analyse critique

La MIRS reconnaît la volonté du gouvernement de mieux adapter les admissions humanitaires à la capacité d'accueil du Québec. Toutefois, elle tient à souligner que les personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE) occupent une place stratégique, humaine et durable dans le tissu social, économique et démographique québécois.

Ces personnes, souvent vulnérables à leur arrivée, représentent un véritable investissement à long terme pour la société d'accueil. Une fois stabilisées, elles participent activement à la vie collective et au marché du travail. Dans plusieurs régions, elles occupent des postes essentiels, souvent à bas salaire, dans des secteurs névralgiques comme l'agroalimentaire, l'entretien, la fabrication ou les soins — des secteurs généralement délaissés par une partie de la main-d'œuvre locale, pourtant cruciaux pour le fonctionnement et la vitalité des villes et des régions du Québec.

Au-delà de leur contribution immédiate, les RPCE jouent un rôle clé dans le rajeunissement démographique, la revitalisation de certains quartiers, et le maintien de services de proximité. Leur présence permet souvent à des écoles de demeurer ouvertes, à des entreprises de continuer à fonctionner, et à des communautés en déclin de se régénérer.

La MIRS rappelle que l'intégration des RPCE ne doit pas être perçue comme un coût, mais comme un choix de société stratégique, porteur de retombées sociales, économiques et culturelles importantes à moyen et long terme. L'engagement du Québec en matière d'accueil humanitaire contribue aussi à renforcer son image sur la scène internationale comme société solidaire et responsable — un levier d'influence à ne pas négliger dans le contexte migratoire mondial actuel.

La MIRS s'inquiète également des impacts de la récente Loi fédérale C-2 (voir Annexe 1), qui limite l'accès au statut de réfugié pour certaines personnes arrivées de manière irrégulière et restreint la capacité des groupes communautaires à parrainer des réfugiés. Combinée au gel annoncé du parrainage collectif dans le cadre de l'Orientation 6, cette réforme risque d'affaiblir un pilier historique de la solidarité citoyenne au Québec. La disparition progressive de ce mécanisme pourrait priver la société québécoise d'un outil essentiel d'engagement local, de diversité et d'innovation sociale.

Dans ce contexte, la MIRS recommande :

- De maintenir un accueil significatif des RPCE, en reconnaissant leur apport stratégique au développement du Québec ;
- De renforcer les ressources de francisation et d'accompagnement spécifiques à cette population ;
- Et de préserver activement les mécanismes de parrainage collectif, en collaboration étroite avec les partenaires communautaires et les instances fédérales.

Tableau récapitulatif de l’Orientation 6

Aspect	Description de l’orientation	Analyse critique et recommandations de la MIRS
Objectif principal	Rééquilibrer les admissions humanitaires pour prioriser les personnes déjà présentes au Québec, notamment les demandeurs d’asile.	Principe compréhensible dans un contexte de pression sur les services, mais risque d’affaiblir la portée humanitaire du Québec si mal appliqué. Nécessité de maintenir un équilibre entre accueil local et engagements internationaux.
Mesure envisagée	Gel temporaire du programme de parrainage collectif (2024–2026), réduction des admissions de RPCE à l’étranger.	Le gel combiné à la Loi C-2 fragilise un pilier historique de solidarité citoyenne. Risque de perte d’engagement communautaire et de centralisation des processus.
Apport des RPCE	Personnes réfugiées prises en charge par l’État apportant une contribution sociale, économique et démographique durable.	Les RPCE occupent des postes essentiels, souvent à bas salaire. Leur intégration est un investissement stratégique, avec des effets positifs à moyen et long terme sur la vitalité des territoires et le marché du travail.
Recommandations de la MIRS	Maintien des RPCE, renforcement des services d’accompagnement, défense du parrainage communautaire.	Reconnaître la valeur stratégique des RPCE. Protéger les mécanismes communautaires de parrainage et assurer un financement adapté à la francisation et à l’intégration. Favoriser une approche collaborative Québec–Canada dans le respect des engagements humanitaires.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Orientation 1 : Réduction progressive du nombre de personnes résidentes non permanentes (RNP)

La MIRS reconnaît la nécessité d'une meilleure gestion de l'immigration temporaire. Cependant, elle insiste sur plusieurs points clés. Il est essentiel d'assurer la transparence des critères de sélection et de bien différencier les statuts (PTET, PEE, demandeurs d'asile). De plus, les réalités régionales doivent être prises en compte. Une approche indistincte risquerait de nuire à des secteurs essentiels et à la vitalité des régions qui dépendent fortement des RNP. Par ailleurs, la MIRS recommande de faciliter la transition vers la résidence permanente, notamment par un traitement accéléré des CSQ.

Recommandations :

- Définir clairement les cibles par type de RNP selon les statuts.
- Réaliser des analyses d'impact régionales.
- Accélérer le passage à la résidence permanente pour les personnes déjà établies.

Orientation 2 : Diminution des seuils de l'immigration permanente

Une réduction drastique des seuils d'immigration permanente risque de compromettre les capacités économiques et démographiques du Québec. La MIRS souligne l'importance de maintenir un niveau d'admission cohérent avec les besoins du marché du travail, tout en renforçant la clarté et l'équité dans les processus de sélection, notamment dans le nouveau PSTQ.

Recommandations :

- La MIRS propose d'augmenter les seuils d'immigration car n'étant pas en accord avec les scénarios proposés par le gouvernement.
- Clarifier les critères du PSTQ pour garantir une sélection juste.
- Évaluer l'impact des réductions sur les régions et les entreprises.

Orientation 3 : Connaissance du français et francisation

Si l'objectif d'atteindre une majorité de francophones est compréhensible, la MIRS plaide pour une approche incitative et adaptée. Lier le renouvellement du statut temporaire à la connaissance

du français pourrait nuire à la rétention de travailleurs essentiels. La francisation doit être valorisée, mais elle ne doit pas devenir un outil d'exclusion.

Recommandations :

- Mettre en place des parcours de francisation souples et contextualisés.
- Offrir du soutien sectorisé en fonction des réalités professionnelles.
- Éviter les conditions de renouvellement punitives.

Orientation 4 : Accroître la part des personnes déjà présentes au Québec

La MIRS soutient pleinement cette orientation, cohérente avec l'objectif d'intégration. Toutefois, elle recommande de viser une cible plus ambitieuse (70-75 %) pour corriger les retards actuels. Une attention particulière devrait aussi être accordée aux anciens étudiants internationaux, qui ne devraient pas être soumis rétroactivement à des conditions nouvelles.

Recommandations :

- Viser une cible de 70-75 % de sélection parmi les personnes déjà présentes (les premières années)
- Une close « grand-père » pour protéger les droits acquis des anciens étudiants internationaux (diplômé avant novembre 2025).
- Accélérer le traitement des demandes qui permettent la transition vers la résidence permanente.

Orientation 5 : Maintenir une forte proportion d'immigration économique

Le maintien d'une forte proportion d'immigration économique doit impérativement s'aligner avec les besoins des régions. L'immigration ne peut être efficace sans des stratégies solides de régionalisation et de rétention. La MIRS rappelle que l'attraction ne garantit pas l'établissement durable sans conditions favorables à l'ancrage.

Recommandations :

- Décentraliser les mécanismes de sélection en lien avec les réalités régionales.
- Soutenir l'intégration territoriale (logement, transport, vie communautaire).
- Ne pas fragiliser les autres volets (familial, humanitaire) au nom de l'économie.

Orientation 6 : Rééquilibrage de l'immigration humanitaire

La MIRS exprime sa préoccupation face à la pression croissante sur le Québec en matière d'accueil humanitaire. Nous appelons à une meilleure répartition fédérale des demandeurs d'asile et à une coordination accrue entre les différents paliers de gouvernement.

Un gel temporaire des admissions humanitaires ne doit pas être envisagé. Le Québec se doit de faire sa part et de respecter les obligations humanitaires internationales du Canada.

Recommandations :

- Rééquilibrer la répartition des demandeurs d'asile entre les provinces.
- Mettre en place un mécanisme de compensation fédéral pour le Québec.
- Protéger les droits fondamentaux des personnes en quête de protection (maintenir, voire augmenter l'accueil des RPCE).

ÉTUDE DE CAS : IMPACTS DES ORIENTATIONS SUR LA MONTÉRÉGIE, LE TERRAIN DE LA MIRS

La Montérégie est la deuxième région la plus peuplée du Québec, avec environ 1,5 million d'habitants. Elle est marquée par une forte croissance démographique, en grande partie alimentée par l'immigration. Depuis quelques années, les personnes immigrantes, notamment à statut temporaire, y jouent un rôle essentiel : elles travaillent dans les champs, les usines, les hôpitaux, les résidences pour aînés, les écoles, la restauration ou encore les services communautaires.

En 2021, la région comptait 147 110 personnes immigrantes, représentant environ 10% de sa population totale (ANQ, 2016). L'agglomération de Longueuil, en particulier, concentre une part significative de cette population, avec près des trois quarts (72,3 %) des personnes immigrantes âgées de 18 à 64 ans (Santé Montérégie, 2025). Cette dynamique démographique se traduit par des besoins constants en matière d'accueil, d'accompagnement et de francisation. À titre d'exemple, en octobre 2024, la Montérégie recensait 5 008 élèves inscrits en francisation (tous niveaux confondus), ce qui en fait la deuxième région du Québec en termes de participation aux cours de français, juste après Montréal (MIFI, 2024).

Mais cette vitalité a aussi ses revers. Dans plusieurs municipalités de la Montérégie, on observe une pénurie de logements abordables, une saturation des services publics, et des besoins croissants en francisation. La présence de nombreux RNP et RPCE rend donc les décisions du gouvernement sur les seuils d'immigration très concrètes pour la région.

En 2025, Plus de 2000 personnes ont bénéficié d'un accompagnement en francisation à la MIRS, mais les délais d'accès aux cours, variant entre 9 et 12 mois, demeurent un frein majeur à une intégration rapide.

L'impact des orientations sur la Montérégie

- **Réduction des RNP (Orientation 1) :** Une baisse du nombre de travailleurs temporaires et d'étudiants étrangers viendrait fragiliser des secteurs déjà sous tension. Cela toucherait particulièrement les petites entreprises agricoles, les CHSLD ou les services de nettoyage, de logistique et de restauration qui dépendent de cette main-d'œuvre.

- **Diminution des seuils d’immigration permanente (Orientation 2)** : En limitant le nombre des personnes immigrantes permanentes, la région pourrait manquer d’employés pour faire tourner les entreprises, d’élèves pour maintenir les écoles ouvertes ou encore de familles pour renouveler le bassin démographique.
- **Francisation obligatoire (Orientation 3)** : Si l’accès à certains statuts ou permis devient conditionnel à la maîtrise du français, cela risque de poser une situation problématique en Montérégie, où les délais d’attente pour un cours peuvent aller jusqu’à 6 à 12 mois. Sans financement accru, les organismes comme la MIRS ne pourront pas répondre à la demande.
- **Priorité aux personnes déjà présentes (Orientation 4)** : Cette orientation est favorable à la région, car elle permettrait à des gens déjà installés, intégrés, francisés et travailleurs d’avoir accès plus rapidement à la résidence permanente. Cela réduirait leur précarité et renforcerait la cohésion sociale.
- **Immigration économique (Orientation 5)** : La Montérégie a besoin d’immigrants économiques, mais aussi de conditions d’accueil adaptées (logement, transport, etc.). Si ces mesures ne sont pas renforcées, les nouveaux arrivants risquent de quitter rapidement la région pour aller vers Montréal.
- **Réduction du parrainage humanitaire (Orientation 6)** : La région pourrait perdre un levier important d’engagement citoyen si le gel du parrainage collectif devient permanent. Or, plusieurs groupes de la Montérégie accueillent et soutiennent activement les réfugiés, avec des effets très positifs sur la vitalité économique de la région le tissu social local.

En 2025, la MIRS a dû orienter plusieurs dizaines de personnes vers des listes d’attente faute de places disponibles. Malgré une forte demande, les ressources allouées à la francisation communautaire n’ont pas été augmentées, ce qui limite la capacité des organismes à répondre à la cible de 75 % de francophones.

« J’ai trouvé un emploi rapidement, mais j’ai attendu presque un an pour avoir une place en francisation. En attendant, c’est l’organisme qui m’a aidée à comprendre les papiers, parler avec l’école de mes enfants et m’installer. »

S., réfugiée prise en charge, Longueuil, accompagnée par la MIRS en 2025

Ce que changeraient les recommandations de la MIRS

Les recommandations formulées par la MIRS visent à limiter les effets préjudiciables de ces orientations et à en maximiser les retombées positives pour des régions comme la Montérégie. En voici quelques exemples :

- **Maintenir ou augmenter les seuils d'immigration permanente** permettrait de mieux répondre aux besoins du marché du travail local et de renforcer la démographie régionale.
- **Accélérer l'accès à la résidence permanente** pour les personnes déjà présentes éviterait les ruptures de parcours, tout en consolidant l'intégration des nouveaux arrivants dans les communautés locales.
- **Investir dans la francisation et l'accompagnement communautaire** est essentiel pour que les personnes puissent s'établir durablement, trouver un emploi et s'intégrer socialement.
- **Protéger le parrainage collectif** maintient un modèle d'accueil solidaire, ancré dans les milieux, et apprécié dans plusieurs villes de la Rive-Sud.

La Montérégie est à la fois un territoire d'accueil et un laboratoire des effets des politiques migratoires. Les orientations proposées par le gouvernement auront des impacts directs sur sa vitalité sociale, économique et culturelle. Mais en appliquant les recommandations de la MIRS, il est possible de faire de cette région un modèle d'intégration réussie et de cohésion sociale durable.

EN GUISE DE CONCLUSION

Ce mémoire témoigne de la complexité des choix auxquels fait face le Québec dans sa planification pluriannuelle de l'immigration pour 2026-2029. Si les orientations proposées visent une meilleure gestion des flux migratoires et une adaptation à la capacité d'accueil de la société québécoise, elles soulèvent aussi des enjeux majeurs quant à l'équilibre entre rigueur administrative, besoins structurels, et respect des engagements sociaux et humanitaires.

Notre analyse montre que les personnes immigrantes – qu'elles soient temporaires ou permanentes – jouent un rôle central dans la vitalité économique, sociale, démographique et culturelle du Québec. Leur intégration ne peut se faire sans une vision inclusive, territorialisée et tournée vers l'avenir. Cette vision suppose de dépasser une logique strictement comptable ou conjoncturelle, au profit d'un véritable projet de société fondé sur la solidarité, l'équité et la co-construction.

Dans ce cadre, les organismes communautaires comme la MIRS sont des acteurs de première ligne. Leur connaissance fine du territoire, leur approche humaine, leur capacité d'adaptation et leur enracinement dans les communautés font d'eux des partenaires incontournables de la politique d'immigration. Pourtant, ces mêmes organismes sont confrontés à des limites importantes en raison de financements insuffisants, souvent précaires, et rarement indexés à la hausse des besoins.

Si le Québec souhaite atteindre ses objectifs en matière d'intégration, de francisation et de régionalisation, il doit impérativement revoir son modèle de financement de l'action communautaire. Financer adéquatement les organismes n'est pas une dépense, mais un investissement stratégique. C'est la condition pour assurer une gestion responsable de l'immigration, à la hauteur des ambitions collectives et des valeurs de justice sociale qui fondent le Québec moderne.

À travers ce mémoire, la MIRS réaffirme son engagement à bâtir, avec ses partenaires et les institutions publiques, un Québec accueillant, résilient et inclusif, un Québec où chaque personne, quel que soit son statut, peut trouver sa place, contribuer à la société et y construire son avenir.

RÉFÉRENCES

- Assemblée Nationale du Québec. (2016). Portrait de l'immigration de la région de la Montérégie. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=268260
- Cahier de consultation sur la planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029 : /home/ubuntu/upload/CAH_CahierConsultation_PlanifPluri2026_29_FR_FIN.pdf
- Commissaire à la langue française du Québec. (2023). Rapport annuel sur l'état du français au Québec Disponible sur : (<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/rapport-annuel/>)
- Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). (2024). Statistiques sur l'immigration temporaire. Disponible sur : (<https://www.mifi.gouv.qc.ca/fr/statistiques/>)
- Lancement des consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029 et décisions de gestion des demandes. Disponible à l'adresse : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/consultations-planification-pluriannuelle-immigration-2026-2029-decisions-gestion-demandes-633474yuuuy>
- Santé Montérégie. (2025). Profil des personnes immigrantes Agglomération de Longueuil. <https://extranet.santemonteregie.qc.ca/app/uploads/2025/01/immigration-2024-profil-agglo-longueuil.pdf> (Note: Données de 2021).
- Statistique Canada. (2024). Mouvements migratoires et estimations démographiques. Disponible sur : (<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb11/fr/tv.action?pid=171000080>)

